

Note relative à la charte de communication non discriminante

Cette charte est une des actions du plan égalité 2025-2027.

Le langage est un vecteur puissant à la fois de reproduction des inégalités de genre et de lutte contre celles-ci. Les mots que nous utilisons et la manière dont nous structurons nos discours peuvent refléter des préjugés sexistes, mais ils peuvent aussi être réinventés pour promouvoir l'égalité. Les efforts pour adopter un langage non discriminant visent à réduire ces biais et à mieux refléter la diversité.

Par conséquent, modifier notre façon de communiquer est un moyen concret de faire progresser l'égalité notamment entre les femmes et les hommes. Une communication non discriminante consiste en une communication, qu'elle soit verbale, illustrée ou imagée, qui garantit l'égalité et respecte la diversité. Elle permet ainsi de lutter contre les stéréotypes.

L'université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) souhaite promouvoir cette communication non discriminante par une charte. Cette charte propose des recommandations pour la rédaction des documents de l'URCA (tels que les formulaires administratifs, les offres d'emploi, les délibérations, les courriers, les diaporamas, les documents de communication, etc.) ainsi que pour la conception des visuels (comme les affiches, les pictogrammes, le site web, les vidéos, etc.).

Cette charte a reçu un avis favorable du comité social d'administration le 26 novembre 2024.